

<http://sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article2319>



# Mutations 2022 dans le second degré : faites vos vœux/ !

## Dépôt des demandes jusqu'au 13 décembre !



- SECONDAIRE  
Date de mise en ligne : mercredi 8 décembre 2021

---

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

---

Sommaire

- [Délai de dépôt des confirmations](#)
- [Mutations inter](#)

## Délai de dépôt des confirmations de demande repoussé au 13 décembre

Vu les difficultés rencontrées pour imprimer, faire signer et déposer les confirmations sur [COLIBRIS](#), le rectorat permet aux demandeurs de le faire **jusqu'au 13 décembre**. Une alerte sera envoyés aux demandeurs n'ayant pas déposé leur dossier le 10 novembre.

## Mutations inter

Vous souhaitez participer au mouvement, néanmoins la procédure de mutation dans l'Éducation nationale peut sembler opaque. Il est par conséquent très important d'être accompagné-es par SUD éducation afin de vous aider dans vos démarches.

Retrouvez toutes les informations ici : <https://mutations.sudeducation.org/>

[Article spécial stagiaires](#)

Les élu-es et les militant-es de SUD éducation sont à vos côtés pour défendre l'égalité de traitement entre tous les personnels et s'assurer que tou-ttes disposent des mêmes informations concernant les procédures de mutation. Les suppressions de poste massives dans le second degré ont largement contribué à bloquer le mouvement. Supprimer des postes comme le fait Blanquer, c'est empêcher la mobilité des personnels.



Les mutations se déroulent en deux temps :

- d'abord le mouvement inter-académique pour changer d'académie,
- puis le mouvement intra-académique pour pouvoir faire des vœux à l'intérieur de votre académie.

**Le mouvement est ouvert**

**Faites vos vœux**

Vous souhaitez participer au mouvement, réajuster la procédure de mutation dans l'éducation nationale pour votre académie. Il est par conséquent très important d'être accompagné-e par SUD éducation afin de vous aider dans vos démarches. Les élus et les militants de SUD éducation sont à vos côtés pour définir l'optimal de mutation entre tous les personnels et calculer que tous les enseignants bénéficient d'informations concernant les procédures de mutation. Les suppressions de postes existantes dans le second degré ont largement contribué à bloquer le mouvement. Supprimer des postes comme le feu d'artifice, c'est empêcher la mobilité des personnels.

Les mutations se déroulent en deux temps : d'abord le mouvement inter-académique pour changer d'académie, puis le mouvement intra-académique pour pouvoir faire des vœux à l'intérieur de votre académie. Les militants de SUD éducation pourront vous conseiller à plusieurs moments de la procédure de mutation : au moment de formuler des vœux, au moment de la publication de votre barème sur l'iprof afin de bien saisir que tous les éléments ont été pris en compte, puis éventuellement au moment des vœux.

**Les étapes du mouvement**

- ➔ **du 9 au 30 novembre** : Vous formulez vos demandes de mutation sur I-Prof - phase interacadémique et mouvements spécifiques nationaux et sur postes à profil (POP).
- ➔ **entre le 30 novembre 2021 et le 7 janvier 2022** : Vous téléchargez vos confirmations de demandes de mutation dans I-prof puis vous le retournez signé et comportant les pièces justificatives demandées au ou à la chef-fe d'établissement.
- ➔ **janvier 2022** : consultez et vérifiez votre barème sur I-prof.
- ➔ **3 mars 2022** : vous recevez le résultat de votre demande.
- ➔ **à partir du 8 mars 2022** : ouverture des phases intra-académiques.

**Des outils syndicaux pour vous accompagner !**

Rendez-vous sur le site : <https://mutations.sudeducation.org/>

- pour calculer votre barème,
- pour consulter les barèmes académiques des années précédentes,
- pour demander à SUD éducation de suivre votre demande de mutation,
- pour connaître les dates et visus inscrite aux visus d'information de SUD éducation ouvertes à toutes les collèges



## Les étapes du mouvement

- **du 9 au 30 novembre** : Vous formulez vos demandes de mutation sur I-Prof - phase interacadémique et mouvements spécifiques nationaux et sur postes à profil (POP).
- **entre le 30 novembre 2021 et le 7 janvier 2022** : Vous téléchargez vos confirmations de demandes de mutation dans I-prof puis vous le retournez signé et comportant les pièces justificatives demandées au ou à la chef-fe d'établissement.
- **janvier 2022** : consultez et vérifiez votre barème sur I-prof.
- **3 mars 2022** : vous recevrez le résultat de votre demande.
- **à partir du 8 mars 2022** : ouverture des phases intra-académiques.

## Des outils syndicaux pour vous accompagner !

Les militant-es de SUD éducation s'assurent toute l'année que vos droits sont respectés. Pendant le mouvement, elles et ils vous accompagnent :

- vous pouvez d'ores et déjà calculer votre barème : <https://mutations.sudeducation.org/2d-degre/#simu>
- pour voir quelles académies vous sont accessibles grâce au calculateur de barème de SUD éducation : <https://mutations.sudeducation.org/barres-du-mouvement-second-degre-par-disciplines/>
- vous trouverez aussi sur le site un formulaire à remplir afin d'être conseillé-e par SUD éducation dans votre mutation. <https://mutations.sudeducation.org/>
- contactez le syndicat SUD éducation de votre département pour être accompagné-e,
- participez aux visios d'information syndicale sur Zoom en vous inscrivant sur ce lien. Ces visios sont ouvertes à tous les personnels, syndiqué-es ou non, et permettront de vous présenter le mouvement, les conseils dans la saisie des vœux et de trouver des réponses à vos questions.

## Circulaire académique et annexes :



**annexe 1 calendrier mouvement inter 2022 v2**



**annexe 2 calendrier spen**



**annexe 3 calendrier pop**



**annexe 4 demande de priorite rqth inter 2022**



**annexe 5 établissements ep inter 2022**



**circulaire inter 2022**

